

MAIRIE DE
BESANÇONDécision du Maire
de la Ville de Besançon

Publié le : 12/09/2025

DIV.25.00.D10

OBJET : Réforme et cession de biens vétustes

La Maire de la Ville de Besançon,
Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L243-1 du Code des Relations entre le Public et l'Administration,
Vu la délibération du Conseil Municipal de Besançon du 20 mai 2021 donnant délégation du Conseil Municipal à la Maire pour accomplir certains actes de gestion courante pendant la durée du mandat,
Vu la décision DIV.25.00.D5 en date du 16 mai 2025,
Considérant la nécessité de réformer des biens vétustes,

DECIDE

Article 1^{er} : La décision DIV.25.00.D5 est abrogée.**Article 2** : Les matériels et véhicules amortis figurant dans le tableau à l'article 3, qui ne sont plus utilisés, sont réformés et sortis du patrimoine.**Article 3** : Les biens réformés sont les suivants :

Désignation	PAR	Immatriculation
CITROEN BERLINGO 1.4 GPL	PAR-2499	7746 ZK 25
CITROEN JUMPER 20M3 130 HDI CONFORT	PAR-3404	DL-604-MA
CITROEN C1 CONFORT 1.0	PAR-1406	BG-201-KV
CITROEN NEMO ECO 1.4i	PAR-2533	BV-392-DH
FIAT PANDA CULT 1.2	PAR-1428	CP-879-HJ
BALAYEUSE ASPIRATRICE DE TROTTOIR	PAR-7161	Pas d'immatriculation
PIAGGIO PORTER GPL	PAR-2540	CF-006-DL

Désignation	PAR
S.M.G. - SCIE A DALLES	PAR-F214
S.M.G. - SCIE A DALLES	PAR-F215
VICON CM 188 - FAUCHEUSE AGRICOLE	PAR-A228
SDMO - GROUPE ELECTROGENE	PAR-G481
TONDEUSE ROTATIVE 860 MM PRO34R DENNIS	PAR-A654

Les biens réformés seront cédés à titre onéreux par la Ville de Besançon à l'occasion d'une vente aux enchères en ligne.

Article 4 : Suite à l'encaissement du montant de ces ventes, il sera procédé aux opérations d'ordre et à l'inscription des crédits correspondants par décision modificative au budget de l'exercice courant.

Article 5 : Tout recours contentieux contre la présente décision peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de la décision.

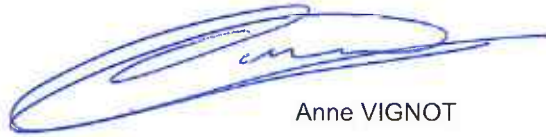
Article 6 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera :

- publiée au registre des décisions et sur le site internet de la Ville de Besançon,
- adressée en Préfecture.

Besançon, le

8 SEP, 2025

La Maire



Anne VIGNOT

